

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal),
Le mercredi 06 décembre 2023, à 16 h 30.**

Affiché le 30 novembre 2023

| | |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. le Maire | Ouverture de la séance |
| M. le Maire | Appel et lecture des pouvoirs |
| M. le Maire | Approbation du procès-verbal de la séance du 05/10/2023 |
| M. le Maire | Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. |

Ordre du jour :

- 1) COMPTE RENDU DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU 1ER SEPTEMBRE 2023 AU 23 NOVEMBRE 2023
- 2) RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR A PARTIR DE L'EXERCICE 2017 ET SUIVANTS
- 3) RÉGULARISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX
- 4) ADOPTION D'UNE PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE
- 5) APPROBATION DU REGLEMENT HYGIENE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
- 6) MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS
- 7) RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS VACATAIRES
- 8) ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT AU REMISAGE A DOMICILE DES VEHICULES DE SERVICE
- 9) CHARTE D'ENGAGEMENT DES ORGANISMES PUBLICS EN FAVEUR DES TPE ET PME
- 10) SIGNATURE DE LA CHARTE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE

- 11) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AUTORISATION DE DOUZE DIMANCHES D'OUVERTURE POUR LES COMMERCES DE DETAIL PORTANT DEROGATION AU REPOS DOMINICAL
- 12) T4 - PRISE DE POSSESSION ANTICIPEE DES PROPRIETES COMMUNALES SITUEES SUR LE TRACE DE LA T4 AU BENEFICE DE NCA
- 13) T4 - VENTE DES LOTS DE COPROPRIETE N° 6 et 11 SITUES AU SEIN DE L'IMMEUBLE LE FOREZ SIS 466 ROUTE DE LA GARE AU BENEFICE DE LA METROPOLE NCA
- 14) URBANISME COMMERCIAL - DECLARATION D'INTENTION DE LA COMMUNE D'INSCRIRE DANS LA CONVENTION CCI NICE COTE D'AZUR ET METROPOLE NICE COTE D'AZUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION COMMERCIALE POUR LE PROJET PORTE DE FRANCE
- 15) RAPPORT DU DELEGATAIRE - ANNEE 2022 - ACTIVITES BALNEAIRES LOT N° 1 - SARL BEACH CLUB
- 16) RAPPORT DU DELEGATAIRE - ANNEE 2022 - ACTIVITES BALNEAIRES LOT N° 2 - SARL COCODY BEACH
- 17) RAPPORT DU DELEGATAIRE - ANNEE 2022 - ACTIVITES NAUTIQUES LOT N° 3 - SARL POINT BREAK
- 18) RAPPORT DU DELEGATAIRE - ANNEE 2022 - FOURRIERE MUNICIPALE DE VEHICULES - SARL TSTV
- 19) CONCESSION DE SERVICE CONCERNANT L'ORGANISATION ET LA GESTION D'UN MARCHÉ DE NOËL - ARRÊT DES PRESTATIONS ENTRAINANT LA RESILIATION AMIABLE
- 20) CREATION D'UNE NOUVELLE CATEGORIE DE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL A DES FINS COMMERCIALES ET APPROBATION DES REDEVANCES APPLICABLES POUR LES OPERATEURS RETENUS EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE VELOS PARTAGES EN LIBRE SERVICE
- 21) PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - CONVENTIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX DISPOSANT DE PATRIMOINE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
- 22) GARANTIE D'EMPRUNT DESTINEE A FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « DOMAINE TERRE NATURE » 520 ROUTE DES PUGETS – SOCIETE ANONYME D'HLM CDC HABITAT SOCIAL
- 23) AVENANT N°1 A LA SUBVENTION ATTRIBUÉE A LA SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODÉRÉ IMMOBILIERE 3F POUR LA CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A L'ANGLE DE LA ROUTE DES VESPINS ET DE L'AVENUE PIERRE SAUVAIGO

- 24) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIE ENTRE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE COTE D'AZUR AMENAGEMENT ET LA COMMUNE
- 25) AUTORISATION DONNEE AU CABINET SAFI MEDITERRANEE DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR ET UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES SUR LA PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE SECTION BC n° 249 sise 393, CHEMIN DES RASCAS
- 26) CONCESSION A LONG TERME PORTANT SUR LA LOCATION DE 11 BOXES OUVERTS AU 2EME SOUS-SOL DU PARKING BETTOLI AU BENEFICE DE LA SCI POPOTTE
- 27) CONVENTION CADRE RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE RENFORCE (AIR)
- 28) PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DE MESSIEURS ARQUILLERE, BERTHOIN, CASES ET DE MADAME PIERRISNARD, FONCTIONNAIRES DE POLICE MUNICIPALE, VICTIMES D'OUTRAGE ET DE REBELLION DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS
- 29) PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DE MONSIEUR MARIA ET MADAME RUBINI, FONCTIONNAIRES DE POLICE MUNICIPALE, VICTIMES D'OUTRAGE ET DE REBELLION DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS
- 30) PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DE MESSIEURS DUBOIS ET GATIER, FONCTIONNAIRES DE POLICE MUNICIPALE, VICTIMES D'OUTRAGE ET DE REBELLION DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS
- 31) PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DE MONSIEUR GEVAUDAN, FONCTIONNAIRE DE POLICE MUNICIPALE, VICTIME D'OUTRAGE ET DE REBELLION DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS
- 32) PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION DE MESSIEURS GEVAUDAN ET BELLANGER, FONCTIONNAIRES DE POLICE MUNICIPALE, VICTIMES D'OUTRAGE ET DE REBELLION DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS
- 33) DECISION MODIFICATIVE N°3 2023
- 34) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION - AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL
- 35) AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DES CREDITS DE PAIEMENTS (CP) DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) N°164 - EXTENSION DU CIMETIERE ST MARC
- 36) AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DES CREDITS DE PAIEMENTS (CP) DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) N°169 – PELOUSE NATURELLE STADE ISCLES

- 37) BUDGET ANTICIPE 2024
- 38) VERSEMENT ANTICIPE DE LA PARTICIPATION 2024 AU CCAS
- 39) VERSEMENT ANTICIPE DE LA PARTICIPATION 2024 A L'AGASC
- 40) CREATION D'UN BUDGET ANNEXE SEPULTURE ET D'UNE REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE
- 41) BUDGET ANTICIPE DU BUDGET ANNEXE - SEPULTURE
- 42) COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT
- 43) REPARTITION DES TARIFS DES CONCESSIONS (PARTIE BATI, PARTIE EMPLACEMENT) DANS LE CADRE DE LA CREATION DU BUDGET ANNEXE
- 44) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES ET SERVICES DE DROIT COMMUN
- 45) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS
- 46) MODIFICATION DES PROJETS D'ETABLISSEMENT DES MULTI-ACCUEILS "LES PETITS GABY COLLECTIF" ET "LES PETITS GABY FAMILIAL" SUITE A LA SCISSION DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL " LES PETITS GABY"
- 47) REVERSEMENT DE RECETTES AU PROFIT D'ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU BEACH SPORT FESTIVAL 2023
- 48) CRÉATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DES TERRAINS DE BEACH VOLLEY PLAGE COUSTEAU, DU TERRAIN DE BASKET 3X3 AU MICRO SITE DES PUGETS ET DU MICROSITE DE MONTALEIGNE,
- 49) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNÉE 2023 EN FAVEUR DE LA MINI-BOULE LAURENTINE D'UN MONTANT DE 1500,00€
- 50) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNÉE 2023 EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE RYTHMIQUE D'UN MONTANT DE 2500,00€
- 51) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNÉE 2023 EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION STADE LAURENTIN NATATION SPORTIVE D'UN MONTANT DE 5000,00€
- 52) AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 EN FAVEUR DE DOUZE ASSOCIATIONS DU STADE LAURENTIN

- 53) FONDS HÉRITAGE FRANCE 2023 - CONTRAT DE SOUTIEN FINANCIER ENTRE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET LE GIP FRANCE 2023 POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA PELOUSE NATURELLE DU STADE DES ISCLES.
- 54) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES (U.F.C.V)
- 55) REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS ACCUEILLANT LES ENFANTS DE SAINT-LAURENT-DU-VAR EN 2023-2024. SIGNATURE D'UNE CONVENTION SANS RECIPROCITE.
- 56) GRATUITE EXCEPTIONNELLE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE - FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023

-QUESTIONS ORALES-

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA



Pouvoir

Je soussigné(e)

agissant en qualité de

susceptible d'être en situation de conseiller intéressé(e) au(x) dossier(s) relatif(s)

.....

.....

.....

empêché(e) d'assister à la séance du Conseil municipal du

.....

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

à

Fait à, le

Signature(1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« BON POUR POUVOIR »

Règles encadrant le vote des conseillers intéressés :

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, tout conseiller municipal intéressé par une affaire faisant l'objet d'une délibération ne peut prendre part au vote.

Si ledit conseiller donne pouvoir à un élu non intéressé par l'affaire, ce dernier pourra prendre part au vote pour son propre compte. A contrario, si le mandataire est un conseiller intéressé, sa voix comme celle de son mandant ne peuvent être prises en compte.